



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

snfoasen@fo-fneecfp.fr

**Budget 2017 : 95 postes pour le service social élèves.
Dont acte
mais c'est très insuffisant au regard des réalités de terrain!**

Et Rien pour les services sociaux étudiants et personnels !!!

Le comité technique ministériel du 15 décembre 2016 a présenté les mesures de rentrée 2017. Selon le Ministère « 95 postes d'assistants de service social serviront à accentuer le service des élèves principalement en zone d'éducation prioritaire ».

Rappelons que Madame la ministre avait annoncé 300 créations de postes d'ici 2017 dont 150 pour l'année 2017. Nous sommes par conséquent loin du compte.

Les réalités de terrain du travail des assistants sociaux pour le service social élèves :

- ✓ Un grand nombre d'établissements à couvrir en milieu rural (3, 4,5 voir plus) et en milieu urbain non labellisés (3,4).
- ✓ Des établissements qui ne sont plus couverts du tout ou à la demande.
- ✓ Des terrains d'interventions qui subissent des changements constants.
- ✓ Des déplacements allongés afin de couvrir les établissements du fait de la pénurie de postes.
- ✓ Le service social auprès des élèves de plus en plus sollicité par les élèves, les familles, les équipes et les partenaires extérieurs à l'Éducation Nationale. Le surcroît de situations complexes qui multiplie la nécessité d'un travail en partenariat et émette les interventions
- ✓ Une demande de plus en plus fréquente d'interventions dans le 1^{er} degré: enquêtes absentéisme en augmentation en primaire et même en maternelle, missions élargies au primaire sur les postes en REP +.

Ainsi, la nécessité d'offrir à tous les élèves un accompagnement adapté à leurs besoins, à leurs spécificités et à leur temps souvent différent de celui de l'institution, implique que l'ensemble de ces éléments pèsent de plus en plus sur les collègues dans l'exercice de leurs missions.

Voilà les réalités de terrain !

Par ailleurs précisons que les 95 postes ne sont attribués qu'au service social élèves et affectés prioritairement aux REP+/REP.

- Au budget 2017, aucune création de postes au service social élèves en milieu rural et urbain non labellisés !
- Aucune création de postes au service social du personnel alors que leurs missions s'accroissent en raison de l'augmentation de la précarité au MENESR et de la dégradation des conditions de travail des agents !
- Aucune création de postes dans les services sociaux CROUS et services de Médecine Préventive Universitaire alors que les situations des étudiants en grandes difficultés sociales affluent !

Cette situation n'est pas acceptable, c'est pourquoi :

- ***FO rappelle sa totale opposition à l'élargissement de notre champ d'intervention dans le 1^{er} degré tant que les postes n'auront pas été pourvus en conséquence.***
- ***FO restera vigilant sur ces postes en terme de créations d'équivalent temps plein.***
- ***FO exige des créations de postes massives dans tous les services sociaux (élèves, personnel, étudiants SUMPPS et CROUS) afin de répondre à l'exercice des missions de service public.***

Rejoignez *FORCE OUVRIERE* !

**Adhérer est un droit. C'est le droit de chaque salarié.
Adhérer à *FORCE OUVRIERE*, c'est adhérer à l'indépendance syndicale.**

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est défendre votre emploi, vos missions, votre statut et vos acquis sociaux ; c'est vous défendre et défendre votre carrière.

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est vous organiser collectivement pour donner un coup d'arrêt à la politique de démantèlement de la Fonction publique et aux gestions individualisées des carrières et rémunérations.

Adhérer à FO, c'est adhérer à la 1^e force syndicale dans la Fonction publique d'Etat. Au cours des derniers scrutins d'octobre 2014, les personnels se sont reconnus dans les valeurs que porte Force ouvrière et ont exprimé leur confiance.

Vous syndiquer au **SN-FO-ASEN**, c'est adhérer à un syndicat force de revendications !

Seul ou isolé, on n'est rien ... Syndiqué, on peut gagner!

SNFOASEN@orange.fr

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt pour les adhérents imposables et, depuis 2012, un crédit d'impôts pour les adhérents non imposables qui se verront rembourser 66% de leur cotisation par le Trésor public. (Exception faite pour les bénéficiaires de traitements et salaires admis à justifier du montant de leurs frais réels pour lesquels le crédit ne s'applique pas.)

Répartition académique des postes d'assistants sociaux budget 2017

	Assistante de service social au 01/09/2016	Variation des moyens à la rentrée 2017
Aix-Marseille	144,0	3
Amiens	89,5	2
Besançon	42,0	2
Bordeaux	90,0	5
Caen	53,	1
Clermont-Ferrand	50,5	1
Corse	14,0	1
Créteil	293,0	5
Dijon	57,5	3
Grenoble	110,0	4
Guadeloupe	36,0	2
Lille	211,0	7
Guyane	30,0	3
Limoges	29,5	1
La Réunion	72	0
Lyon	131,0	6
Martinique	31	0
Montpellier	95,0	4
Nantes	115	5
Nancy-Metz	92,5	4
Nice	69,0	2
Orléans-Tours	92,0	6
Paris	77,5	1
Poitiers	52,0	4
Reims	56,0	1
Rennes	95,0	2
Rouen	88,0	1
Strasbourg	74,0	3
Toulouse	97,5	7
Versailles	275,0	6
Mayotte+	45	2
France métro+DOM (Hors Mayotte)	2 762,5	93
France métro+DOM+COM	2 807,5	95



SNFOASEN@orange.fr

